



Clôture dossier suite succession

Par **gigi**, le **14/11/2008** à **14:54**

Suite au décès de ma maman un notaire a été chargé de la succesion.La succession est réglée depuis Aout 2007 et à ce jour, hors mis une situation de compte, je ne possède aucun document émanant du notaire, est-ce normal ?Lors de la clôture du dossier le notaire n'était-il pas dans l'obligation de me fournir un dossier mentionnant tout le détail de la succession ?Si il me faut le demander est.ce que cela engendre des frais ?
Je vous remercie pour votre réponse.